

loi (bill n° 121), ayant pour objet de modifier le tarif douanier, soit maintenant lu pour la deuxième fois.

M. DAVID SPENCE (Parkdale): Je crois que c'est sur cette motion que je devais avoir le privilège de faire certaines remarques au sujet d'un poste des voies et moyens auquel j'avais l'intention de m'opposer. Le premier ministre (M. Mackenzie King) y a consenti hier.

L'hon. M. DUNNING: Pourvu qu'il s'agisse du tarif.

M. SPENCE: Je veux parler de la nomination de M. C. P. Blair pour la révision de la loi des douanes. Je suis absolument opposé à ce qu'on nomme d'autres techniciens dans le ministère des Douanes. Il s'y en trouve déjà assez pour bouleverser tout le monde commercial, et voici que nous en introduisons un autre pour mettre sur pied des machinations harassantes et mystérieuses au sujet d'un bill tel que celui qui nous a été soumis l'autre jour. Ce bill a subi sa première lecture le 31 mars et il a été lu pour la deuxième et la troisième fois le 2 avril, sans que les intéressés en sussent rien. Lorsque le ministre du Revenu national (M. Ilsley) s'est présenté au comité du Sénat pour y expliquer sa mesure, il était accompagné de ses techniciens et aussi du fonctionnaire du Sénat qui est continuellement au service de cette Chambre, et qui lui donne des avis sur ses mesures législatives et les rédige. Quelle chance le public a-t-il contre une armée de gens de cette force?

Le bill dont je parle tend à modifier la loi des douanes, et il touche particulièrement à l'industrie des fruits et des légumes. J'ai eu des relations avec cette industrie pendant quarante ans, c'est-à-dire depuis 1895 jusqu'à il y a quelques années. Je suis donc au courant de cette question. Le service de la douane était arrogant et autocrate même en 1895. Je citerai certains cas pour indiquer le traitement que les gens reçoivent lorsqu'ils se présentent au bureau de la douane. Je ne condamne pas le ministre actuel ou tout autre ministre, mais je condamne les gens qui administrent le pays aujourd'hui, et ce n'est pas le ministre ou le Gouvernement. C'est un fait reconnu que les marchands qui font le commerce des fruits en gros ne peuvent acheter et vendre lorsqu'ils sont exposés à subir les effets des changements de droits. Il en a été ainsi pendant la guerre, mais nous n'en sommes plus à l'époque où il fallait marquer chaque article que vous vendiez "sujet aux modifications tarifaires". On a ridiculisé le commerce que je représente à la Chambre. Certains ont prétendu que j'étais l'instigateur de la demande que nous faisons

en vue d'obtenir le remboursement de droits auxquels les hommes d'affaires par tout le pays s'attendent, et il s'agit d'une somme considérable. Cependant, peu importe que le montant soit de 50 mille ou de 50 millions de dollars, s'ils ont droit à ce remboursement, comme je le pense, le Gouvernement devrait au moins leur faire une proposition équitable. Si le pays n'est pas en état de payer sa dette il devrait faire comme les autres commerçants, c'est-à-dire réunir ses créanciers et leur offrir au moins 50 p. 100 de leur créance, et ne pas les ruiner complètement. Car en somme c'est ce que fait le Gouvernement. Il y a quantité d'honorables membres de toutes les parties de la Chambre qui sont prêts à défendre les gros financiers, mais personne ne comprend les petits commerçants dont j'ai fait partie. On nous fait la réputation de pirates, mais les pirates ne sont pas dans notre commerce, ils logent au bureau de la douane. Vous ne pouvez pas discuter avec les évaluateurs de la douane, ils sont rois et maîtres, et sont mieux renseignés que le ministre. Nous ne sommes pas opposés aux droits de dumping mais nous nous opposons à l'application injuste de ces droits qui nous ont causé tant de pertes et de soucis. Nous nous rendons tous compte que durant la crise il a fallu imposer des droits de dumping car les prix étaient si bas que le producteur perdait de l'argent,—le prix de revient était supérieur au prix de vente,—et il fallait faire quelque chose. Malheureusement cela est arrivé alors que mon très honorable leader était au pouvoir.

J'abrègerai mes observations maintenant, car je veux essayer de collaborer avec le Gouvernement pour hâter le travail sessionnel. Je suis resté assis pendant deux ou trois jours sans dire un mot, alors que d'autres parlaient des heures et des heures. Je ne veux pas accaparer tout le temps de la Chambre. Je ferai remarquer, cependant, que les experts du ministère des Douanes passent leur temps à inventer des méthodes et des moyens pour frustrer les gens de leurs justes droits, et le présent bill ayant pour objet de modifier la loi des douanes en est un exemple. Leurs devoirs ne les justifient pas d'agir de la sorte. Le ministre a présenté ce bill le 31 mars. Immédiatement avant cela on avait donné lecture d'un projet de résolution que personne ne pouvait comprendre, si ce n'est un avocat retort, et peut-être le ministre lui-même. Le bill a été lu pour la première fois le 31 mars, puis une deuxième fois le 2 avril, et les intéressés n'en surent rien avant d'en prendre connaissance dans les journaux du samedi matin suivant. Est-ce une situation équitable? Après que le Gouvernement eut donné aux commer-